



PANNEAUPOCKET ARRIVE À SAINT MARTIN DE L'IF

Grâce à un partenariat avec la Communauté de Communes Yvetot Normandie, l'application mobile PanneauPocket arrive à Saint Martin de l'If ! Un outil qui vous permettra de recevoir davantage d'informations sur la commune de Saint Martin de l'If, mais pas que...

En effet, l'application PanneauPocket est utilisée par beaucoup de communes, d'intercommunalités et de brigades de gendarmerie, essentiellement dans les territoires ruraux, et permet de tisser un lien étroit entre les habitants et les entités de ces territoires.

Grâce à ce nouvel outil de communication, nous souhaitons pouvoir vous fournir des informations plus pertinentes, plus rapidement. Ce type de support manquait, et permettra de diffuser immédiatement toute alerte importante (météo, coupure de courant inattendue, etc...).

Des informations moins urgentes, et pourtant bien utiles à votre vie quotidienne, pourront aussi trouver relais via l'application. Intervention sur les réseaux d'eau ou d'électricité, travaux impliquant des modifications de la circulation dans la commune, manifestations et animations particulières...

Comment l'utiliser ? Rien de plus simple ! Rendez-vous sur :

<https://saintmartindelif.fr/panneaupocket>

Vous y trouverez toutes les informations pour installer l'application.

RÉAMÉNAGEMENT DU BOURG

Le projet de réaménagement de la traversée du bourg de Fréville se poursuit. L'avant-projet ayant été approuvé, le maître d'œuvre travaille désormais sur les plans d'exécution en vue des demandes de subventions et des travaux, prévus pour 2023.

De nombreuses questions ont pu être posées par les habitants lors de la réunion publique d'information qui s'est tenue le 30 mars dernier. Parmi les interrogations principales, rappelons par exemple que :

- ✓ la largeur réglementaire des voies sera respectée,
- ✓ une liaison piétonne sera créée jusqu'au calvaire,
- ✓ le carrefour de la boulangerie sera totalement réaménagé afin d'en faciliter le franchissement,
- ✓ la végétalisation du projet sera travaillée de façon à préserver la visibilité de la circulation ainsi que l'éclairage naturel des habitations.

Nous publierons prochainement un dossier de présentation du projet sur notre site internet.

POINT PROJETS / TRAVAUX

La réserve à incendie de Betteville a été réceptionnée par la mairie le 25 avril et le sera avec les pompiers dans les prochaines semaines.

Les bâtiments de l'atelier municipal de la route d'Yvetot sont maintenant hors d'eau. Les menuiseries des bureaux et des vestiaires sont posées. La livraison est toujours prévue pour la fin de l'été.

Le projet de garderie suit son cours, le maître d'œuvre travaille actuellement sur le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

L'enfouissement des réseaux de la route de Rançon et de celle des Héberts (Betteville) est prévu pour 2023. Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE), est partenaire technique et financier de la commune pour ce projet. De plus, la rénovation des éclairages de la commune est aussi à l'étude, une proposition technique et financière ayant été déposée par le SDE.

Saint Martin de l'If
76190
Info modifiée le 30/04/2022

Infos Pratiques Mairie

Adresse de la Mairie
47 rue d'Yvetot
Fréville
76190 Saint Martin de l'If

Contacteur la Mairie

📞 Téléphone
02 35 91 27 15

✉ E-mail
mairie@saintmartindelif.fr

🌐 Site internet
<https://www.saintmartindelif.fr/>

PARTAGER

Focus sur le conseil municipal

Lors de la réunion du 25 mars dernier, le Conseil Municipal :

- a décidé de reconduire le tarif de 70 € pour la parution d'un encart publicitaire dans le bulletin communal, avec la première année de parution gratuite,
- a voté le montant de la subvention versée au CCAS (4 500 €) et de celles destinées aux coopératives scolaires des écoles communales (30,29 € par enfant), ainsi que d'une subvention versée à l'école de musique Ecaux Musical (500 €),
- s'est prononcé en faveur du versement par la commune d'une aide d'urgence pour l'Ukraine, au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO), d'un montant de 1 000 €,
- a accepté l'intégration de la voirie du lotissement du Nouveau Monde Nord dans le domaine public,
- a validé les comptes de gestion de la commune, dressés par le Trésorier pour l'exercice 2021,
- a approuvé les comptes administratifs de la commune, présentés par le Maire, au titre de l'exercice 2021,
- a décidé de reconduire sans augmentation les taux communaux des taxes foncières en 2022 (bâti et non bâti),
- a voté les budgets primitifs pour l'exercice 2022.

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Le printemps étant la saison propice à la croissance rapide des végétaux, nous rappelons que l'entretien de la commune n'est pas uniquement à la charge des services municipaux.

Chacun a sa part de responsabilité dans l'entretien des espaces urbains près de son habitation, et notamment des trottoirs. Par ailleurs, même si la commune cherche des solutions pour un désherbage plus efficace des cimetières, il en va de la même responsabilité pour l'entretien des sépultures et de leur environnement proche.

FINANCES

Après l'approbation des résultats 2021, les budgets prévisionnels 2022 (principal et annexes) ont été votés le 25 mars 2022 par le Conseil Municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 984 970,52 €	1 865 825,16 €
ESPACE COMMERCIAL	40 262,12 €	17 072,80 €
VOIRIE	306 400,00 €	0 €
FERME DE BRUNVILLE	16 500,00 €	8 735,74 €
TOTAL	2 348 132,64 €	1 891 633,70 €

Pour information, les charges de fonctionnement 2021 du budget principal (1 254 578 €) étaient réparties de la façon suivante :

- ✓ 41,36 % en charges de personnel et frais assimilés
- ✓ 28,48 % en autres charges de gestion courante
- ✓ 27,23 % en charges à caractère général

Le reste est réparti en atténuations de produits, charges financières ou exceptionnelles, imprévues.

AIDE FINANCIÈRE CENTRES DE LOISIRS

Lors de la réunion du 25 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé que la commune prendrait en charge une partie de la dépense engagée par les parents qui recourent aux centres de loisirs des communes environnantes.

Le montant du remboursement, effectué par virement bancaire, correspondra à la différence entre le prix payé par les parents, et le tarif commune pratiqué pour les habitants de la commune du centre de loisirs.

Pour pouvoir être traitée, toute demande de prise en charge devra être accompagnée des éléments suivants :

- ✓ une facture acquittée du centre de loisirs fréquenté,
- ✓ une copie du livret de famille,
- ✓ un justificatif de domicile,
- ✓ un RIB.

SPECTACLE « SCÈNES DE BÊTES »

Carole, notre bibliothécaire, vous donne rendez-vous le 18 mai 2022 au foyer rural Antoine Corneille, pour un spectacle gratuit, réservé aux enfants de Saint Martin de l'If.

« Scènes de Bêtes » se décline en deux séances :

14h30 - 15h15

pour les enfants de 3 ans à 6 ans

15h30 - 16h00

pour les plus petits, de 3 mois à 3 ans

Inscription obligatoire au 02.35.91.43.52, par mail à bibliotheque@saintmartindelif.fr, ou directement à la bibliothèque pendant les horaires d'ouverture.

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 800 exemplaires